

Type de document	Année	N°
Délibération CCAS de Mur-sur-Allier	2022	17

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MUR-SUR-ALLIER

Nombre de conseillers :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 12

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 OCT. 2022
Affiché le 20.10.2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Mur-sur-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages de la mairie de Mezel, 88 rue Guyot Dessaigne, sous la Présidence de Monsieur Jean DELAUGERRE, maire.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Présents : Jean DELAUGERRE, Marie BUSSEYON, Claudette JULLIEN, Florence JOUVE, Jean-Marc LAVIGNE, Françoise LUNEAU, Martine MONTORIER, François PIGNOL, Danielle RANCY, Lydie ROBERT.

Absent : Nathalie CHAMARET, Agnès DUBREUIL, Virginie MORIER, François RUDEL, Michèle TARDIEU.

Procurations : Chantal BOISSONNET donne procuration à Danièle RANCY,
Matthieu GAVAIX donne procuration à Jean DELAUGERRE.

Secrétaire de séance : Danielle RANCY.

ATELIER GYMNASTIQUE ADAPTEE SENIORS

Monsieur le Président propose de maintenir l'atelier « gymnastique adaptée seniors » afin d'aider les personnes de plus de 65 ans à mieux prévenir ou lutter contre les douleurs physiques, les troubles posturaux et de coordination.

Ces ateliers seraient organisés sur 30 à 32 semaines par an ; chaque séance pourrait compter jusqu'à 30 participants.

Monsieur le Président soumet de maintenir une participation annuelle de 56 € à l'inscription.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration :

- de fixer la prise en charge portée par les participants,
- d'autoriser l'encaissement des règlements des participants,
- d'autoriser le règlement des factures liées à cette prestation

Les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité des membres présents de fixer la participation annuelle à cet atelier « gymnastique adaptée seniors » à 56 € et donnent leur accord, pour l'encaissement des règlements des participants afin de régler les factures dues.

Fait et délibéré en Mairie de Mur-sur-Allier les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 octobre 2022

Certifiée transmise en Préfecture, le 4 octobre 2022

Le Président,
Jean DELAUGERRE

